



RÈGLEMENT GRAND RAID KIPRUN 3 VALLÉES MOÛTIERS 2026

1 / GENERALITES

Le GRAND RAID KIPRUN 3 VALLÉES MOÛTIERS est une épreuve de Trail Running organisée par la société Outdoor 01 Event domiciliée 16, rue Jules Migonney, 01000 Bourg-en-Bresse. L'événement GRAND RAID KIPRUN 3 VALLÉES MOÛTIERS comprend des activités (entraînements partagés, reconnaissances) qui lui sont associées.

2 / LIEU

L'épreuve se déroule au départ de Moûtiers les 30, 31 juillet et 1 et 2 août 2026. Le lieu d'accueil, départ, arrivée, vestiaire, protocole se situe au complexe sportif Bardassier Chemin de la Digue, 73600 Moûtiers.

3 / HORAIRES

Le départ sera donné comme suit :

pour le parcours 170 km (solo et relais) : le jeudi 30 juillet 2026 à 20h au centre ville de Moûtiers

pour le 110 km : le vendredi 31 juillet 2026 à 14H00 à la Cime Caron.

pour le 70 km : le samedi 1 août 2026 à 10H00 à la Pointe de la Masse.

pour le 50 km : le samedi 1 août 2026 à 10H00 à Saint Martin Belleville

pour le 25 km : le samedi 1 août 2026 à 8H00 à Saint Jean Belleville

pour le 10 km: le vendredi 31 juillet 2026 à 20H00 à Brides les Bains

4 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'évènement GRAND RAID KIPRUN 3 VALLÉES MOÛTIERS et les activités qui lui sont associées sont ouverts à toute personne, homme ou femme, ayant une licence sportive.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants possèdent :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT,
Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

Pour les coureurs non licenciés :

Certificat médical

Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

PPS

La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course 3 mois avant l'événement.

Pour les coureurs étrangers :

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Conditions d'âge

Toutes les épreuves du Grand Raid Kiprun 3 Vallées Moûtiers (170 km, 110 km, 70 km, 50 km et 25 km) sont ouvertes aux participants âgés de 20 ans et plus, année civile de la course.

Le 10 km est accessible dès 18 ans, année civile de la course.

Aucune dérogation ne sera accordée en dessous de ces limites d'âge.

5 / INSCRIPTIONS

L'organisation recommande à chaque coureur de s'inscrire sur le site Internet <http://www.grandraid-3vallées.com> (mode de paiement sécurisé par carte bancaire).

Les participants doivent impérativement faire parvenir avant le **26 juillet 2026** une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité ou d'une attestation PPS. **Tout engagement est ferme et définitif.** Il ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'une cession pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit l'option « remboursement » et pour raison médicale.

En cas de report de l'événement compte tenu des mesures prises par les autorités publiques, le coureur a le choix de conserver son inscription effective pour la date de report ou de reporter à l'édition 2027.

6 / DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés selon la grille du site internet:

<http://www.grandraid-3vallées.com> Le prix d'inscription comprend (selon l'épreuve choisie)

- Le cadeau de bienvenue
- Les ravitaillements
- Le repas d'arrivée
- Le chronométrage électronique
- Le suivi live
- La médaille finisher

7 / PARTICIPATION

La participation est ouverte au solo pour toutes les épreuves et aux équipes de 8, mixtes, féminines ou masculines pour le 170 km.

8 / COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Lors de l'engagement, la composition des membres de l'équipe est donnée à titre indicatif. Les changements de nom sont permis jusqu'à une semaine avant le départ, sur le site <http://www.grandraid-3vallées.com> et dans la mesure où les coureurs concernés ont rempli les conditions d'inscription.

9 / REPARTITION DES RELAIS

Chaque équipe a une liberté totale dans la gestion des relais, elle n'a pas à informer l'organisation d'un ordre préalable. En revanche, tout changement de coureur ne peut être réalisé que sur une zone de relais. Le relayeur en course doit toujours être en possession du dossard et de la puce de chronométrage

10/ ENVIRONNEMENT

Afin de préserver l'environnement les coureurs s'engagent à respecter les règles environnementales suivantes :

- interdiction de jeter ou d'abandonner tout produit dans la nature hors des zones prévues à cet effet
- interdiction de quitter les chemins balisés pour la course
- interdiction de troubler la tranquillité des lieux de quelques manières que ce soit
- interdiction de déranger la faune sauvage de quelque manières que ce soit.

Le manquement à ces règles entraînera la disqualification immédiate du participant.

11 / ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Un coureur peut être ravitaillé sans restriction aucune sur tout le parcours sauf lieux interdits aux accompagnants dans le roadbook. Le coureur ne doit en aucun cas être porté, transporté dans un véhicule motorisé, poussé, tiré. Il est interdit d'accompagner un coureur à pied ou en vélo sur plus de 200 mètres.

Le manquement à ces règles entraînera la disqualification immédiate du participant.

12 / TRAINING SESSIONS

Des séances sont organisées par groupe de niveau sur des sections du parcours du Grand Raid Kiprun 3 vallées , et l'encadrement est assuré par l'équipe d'organisation. Toutes les dates sont communiquées sur notre site Internet.

13 / EQUIPEMENTS

Un dossard est remis individuellement à chaque coureur, il doit être visible en permanence durant toute la durée de la course.

Matériel obligatoire :

- Pièce d'identité
- téléphone mobile avec option internationale (entrer dans son répertoire **le numéro sécurité de l'organisation inscrit dans le roadbook et sur votre dossard**), garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée.
- Veste imperméable avec capuche
- Couverture de survie
- Lampe frontale avec pile de rechange (uniquement pour le 170, 100, 70 et 10 km)

- Réserve d'eau minimum 1 Litre (sauf 13 km)
- Seconde couche chaude additionnelle à manches longues (uniquement pour le 170 et 100 km)

Le matériel obligatoire sera vérifié à l'entrée du sas départ. Les coureurs n'ayant pas le matériel obligatoire sur eux ne seront pas autorisés à prendre le départ de la course.

Des contrôles inopinés peuvent être fait sur la course.

Matériel conseillé :

- sifflet
- réserve alimentaire
- gants chauds et imperméables
- Collant ou pantalon
- Bonnet, casquette

Selon la météo (grand froid ou canicule) du matériel obligatoire complémentaire peut être demandé.

14 / BALISAGE

Le balisage est composé d'un ruban de marquage fixé sur la végétation basse ou sur des jalons au sol en altitude. Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante.

ATTENTION : si le coureur ne voit plus de marquage, il est invité à rebrousser chemin ! Par respect pour l'environnement, aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans en sortir. En effet, sortir d'un sentier provoque une érosion dommageable du site.

15 / SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité est assurée par une société agréée par la Protection Civile. Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours ;
- en appelant le PC course ;
- en demandant à un autre coureur ou à toute autre personne de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à :

- mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
 - faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
 - faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.
- En cas d'impossibilité de joindre le PC course, le coureur peut appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement s'il se trouve dans une zone « urgences seulement »).

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

16 / ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou zone de relais. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui prendra alors toute disposition utile. La poursuite du relais sera toujours favorisée pour les équipes mais dépendra des consignes de la direction de course . Le rapatriement sera décidé avec le responsable de la zone et la direction de course. Dans tous les cas, le coureur doit signaler expressément son abandon à l'organisation.

17 / MODIFICATIONS DU PARCOURS, DES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux, glissement de terrain...), le départ peut être avancé ou reporté de quelques heures, au maximum. Au-delà, un parcours de substitution est utilisé. Sur décision des autorités territoriales, la course peut être annulée.

18 / VÉHICULES RELAYEURS ET SUIVEURS

Le public et les proches peuvent évidemment supporter les coureurs sur le parcours. Ils doivent circuler avec prudence en respectant le code de la route, les voies et les propriétés privées. Il est important de se référer au road-book qui est remis. Celui-ci précise les points facilement accessibles, les routes les plus favorables. Le stationnement des véhicules doit se faire dans les zones de parking. Attention aux nuisances sonores dans les villages traversés.

19 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement sera donné et diffusé le samedi 1er août 2026. Le protocole se déroulera au complexe sportif de Moûtiers à 19H00.

Sont appelés au protocole et récompensés :

Pour les solos 170 km, 100 km, 70 km, 50 km, 25 et 10 km :les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.

Pour les équipes de 8 : la première équipe mixte, la première équipe féminine et la première équipe masculine du relais.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix peuvent prétendre aux récompenses.

20 / COUREURS ÉLITES

Coureurs élités			
Hommes		Femmes	
index UTMB		index UTMB	
>850	Inscription offerte et prise en charge de l'hébergement	>750	Inscription offerte et prise en charge de l'hébergement
>800	Inscription offerte	>700	Inscription offerte
>750	Inscription à moins 50%	>650	Inscription à moins 50%

21 / ASSURANCES

Le Grand Raid Kiprun 3 vallées Moûtiers est, conformément à la loi, assurée en responsabilité civile professionnelle, auprès de Groupama. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés. Cependant, ces garanties ne peuvent se substituer à l'assurance individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

Assurance individuelle accident

Chaque concurrent (ou sa société) **doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et**

d'évacuation en France. Cette assurance peut être souscrite auprès d'un organisme au choix du concurrent.

22 / OPTION REMBOURSEMENT

Toute inscription au GRK3VM est ferme et définitive.

Sans souscription de l'option "Remboursement" lors de l'inscription, aucun remboursement ne sera possible, quelle que soit la raison de l'absence du participant.

Lors de l'inscription en ligne, le participant peut souscrire une option remboursement. Seules les personnes ayant souscrit cette option peuvent demander un remboursement en cas d'impossibilité de participer. Cette garantie est valable jusqu'au 26 juillet 2026, passé cette date, il ne sera pas possible de se faire rembourser.

Procédure de demande:

Toute demande d'annulation et de remboursement doit être effectuée exclusivement par mail à l'adresse suivante : contact@grandraid-3vallées.com

La demande doit être accompagnée d'un justificatif expliquant l'impossibilité de participer.

23 / UTILISATION D'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participant déclare :

« J'autorise expressément les organisateurs « Grand Raid Kiprun 3 vallées Moûtiers », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

24 / CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui le concernent. il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire à l'organisation en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

25 / ACCEPTATION DU REGLEMENT

Engagement contractuel

Tout participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.